

REIGNAC-SUR-INDRE, le 02 février 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL

### Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

**le Lundi 7 Février 2022 à 19h00.**

- Projet métamorphose, action commune en justice avec la commune de Courçay
- Avis pour la mobilisation des collectivités pour former 200 médecins supplémentaires en Région Centre-Val-de-Loire
  
- Compte rendu des diverses commissions
- Projet service civique
- Point sur les travaux de l'immeuble du Gué Romain
- Point sur l'organisation des manifestations à venir
  
- ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et de vous munir d'un masque et stylo personnel à encre noire, du gel hydro alcoolique sera à votre disposition sur les tables.

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2022

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Olivier VERDONCK, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Aurélie ROY.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS excusés** : Carole GIRAUD a donné procuration à Valérie POMMÉ, Julien BOCHEREAU a donné procuration à Patrick GIRAULT, Anne LE TIEC a donné procuration à Olivier VERDONCK, Éric GUILLAUME-TELL a donné procuration à Loïc BABARY, Philippe DRUET, Laurence MARCHAND HURAUULT.

**ABSENT** : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

**Délibération n° 10/2022**

<p style="text-align: center;"><b>Appel à mobilisation des collectivités pour former 200 médecins supplémentaires en région Centre Val-de-Loire</b></p>
---

Monsieur le Maire donne lecture du courrier « Appel au Premier Ministre » transmis par mail à notre commune par les services du Président de la Région Centre Val-de-Loire.

Sur le principe tous les conseillers municipaux s'accordent à dire que nos territoires subissent une pénurie de professionnels de santé mais précisent qu'il serait opportun de demander aux futurs professionnels de santé nouvellement formés de rester quelques années dans la région de formation initiale.

Monsieur le Maire propose de soutenir la demande d'audience au Premier Ministre sur les sujets exprimés dans le courrier.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(9 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **ACCEPTE** de soutenir l'audience au premier Ministre selon le courrier joint en annexe.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 11/02/2022  
et de la publication le 11/02/2022*

Annexe DM n°10/2022 P 1 / 2



### Appel au Premier Ministre

La réalité extrêmement préoccupante de la très grande difficulté d'accès à un médecin pour un nombre croissant des habitants de la Région Centre-Val de Loire nous conduit à porter collectivement vers vous une alerte solennelle et à vous demander une réponse forte et urgente à la hauteur des enjeux humains et sanitaires incontournables auxquels notre région est confrontée.

Le constat est sans appel. Au 1er janvier 2020, 500 000 habitants étaient dans l'incapacité de disposer d'un médecin référent. C'est désormais plus d'un habitant sur cinq qui n'a pas accès à ce droit fondamental d'égal accès à la santé. La présence des médecins généralistes sur les territoires de la Région Centre-Val de Loire est de 97,9 médecins pour 100 000 habitants, quand elle est de 123,8 en moyenne nationale.

Cette réalité ne saurait que s'aggraver en raison des départs massifs à la retraite sur les toutes prochaines années puisque l'âge moyen des médecins en Centre-Val de Loire est de 58 ans quand il est de 56,5 années en moyenne nationale. Les témoignages se multiplient partout en région décrivant des habitants désespérés devant le refus de prise en charge par un médecin avec pour conséquence très fréquente le renoncement aux soins. C'est une véritable situation d'abandon et de désert médical que vit une part très importante et croissante de nos concitoyens.

Ce tableau alarmant caractérise toutes les dimensions de notre système de santé ; la pénurie est partout dans la médecine de ville, libérale ou salariée, dans la médecine hospitalière, dans la médecine générale ou de spécialité.

Les raisons sont multiples mais la première d'entre elles réside dans le nombre extrêmement faible de médecins formés en région Centre-Val de Loire pendant des années, qu'il s'agisse de la formation de base ou de la formation des internes.

La réalité c'est en effet que moins de cent médecins ont été formés annuellement à Tours dans les années 90 quand il en aurait fallu plusieurs centaines. Cette terrible réalité a perduré pendant de longues années sans que les décisions publiques indispensables ne soient prises.

Les habitants en paient les conséquences au prix fort aujourd'hui et quand des évolutions du nombre de médecins formés ont été décidées, elles ont été nettement inférieures pour la région Centre-Val de Loire à la moyenne observée au plan national. Les objectifs d'accroissement prévus par le ministère aujourd'hui encore situent l'augmentation à un niveau bien plus faible en Centre-Val de Loire que dans des régions pourtant sensiblement mieux dotées en nombre de médecins formés.

Le temps des demi-mesures qui a consisté à former quelques étudiants supplémentaires à la faculté de Tours, n'est plus de mise ! Il ne peut répondre à l'ampleur du déficit auquel notre région est confrontée. En effet, avec le départ massif des générations de médecins atteignant l'âge de la retraite, le désert médical s'étend et se durcit.

**Une décision forte s'impose désormais. Nous vous demandons de la prendre de manière urgente.**

**Ce sont 200 médecins supplémentaires qu'il faut décider de former chaque année en passant de 300 à 500 places pour que la formation en Centre-Val de Loire corresponde au nombre d'habitants de notre région.**

**C'est l'implantation de la formation sur 2 sites en région, Tours et Orléans, avec la création d'une faculté régionale bi-site et l'universitarisation du CHRO qu'il faut décider. La formation des médecins en Centre val de Loire associera ainsi étroitement et de manière complémentaire le potentiel universitaire et clinique de formation de Tours et celui d'Orléans.**

.../...

- 2 -


**C'est sans délai le déploiement de la formation des internes sur la totalité du territoire régional qu'il faut mettre en œuvre** par la mobilisation des hôpitaux d'Orléans, de Bourges, de Châteauroux, de Blois, de Chartres, de Montargis, de Dreux. A cet égard il convient de préciser que les partenaires se sont engagés à financer l'implantation de 20 chefs de clinique répartis sur l'ensemble de ces sites et que dans le même temps les départements et les métropoles et agglomérations ont mis en place des dispositifs pour offrir le meilleur accueil aux médecins en formation.

**Votre décision attendue dans l'urgence est donc fondamentale parce que la situation l'exige, comme l'a été celle que vous avez prise récemment s'agissant de la création de la faculté d'odontologie en Centre-Val de Loire.**

Afin de partager avec vous cet enjeu majeur nous sollicitons collectivement une rencontre. Il s'agit là d'un sujet de tout premier ordre qui interroge un droit fondamental de nos concitoyens et qui conditionne l'attractivité de nos territoires.

Notre détermination est, Monsieur le Premier Ministre, à la mesure de l'importance de cet enjeu et de l'inquiétude de nos concitoyens. Nous sommes persuadés qu'il est urgent d'agir pour éviter que des situations très graves ne soient à constater.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à cette demande, et nous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.



François BONNEAU  
Président du Conseil régional Centre-Val de Loire



Eric CHEVEE  
Président du CESER Centre-Val de Loire

Signataires parlementaires :

Stéphanie RIST, Députée du Loiret  
Loïc KERVRAN, Député du Cher  
Rémi POINTEREAU, Sénateur du Cher,  
Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret  
Hugues SAURY, Sénateur du Loiret  
Daniel GUERET, Sénateur d'Eure-et-Loir  
Richard RAMOS, Député du Loiret  
Marie-Pierre RICHER, Sénatrice du Cher  
Marianne DUBOIS, Députée du Loiret  
Jean-Pierre DOOR, Député du Loiret  
Nadia ESSAYAN, Députée du Cher  
Guillaume KASBARIAN, Député d'Eure-et-Loir  
François JOLIVET, Député de l'Indre  
Philippe VIGIER, Député d'Eure-et-Loir  
François CORMIER-BOULIGEON,  
Député du Cher  
Fabienne COLBOC, Députée d'Indre et Loire  
Sophie METADIER, Députée d'Indre et Loire  
Frédérique GERBAUD, Sénatrice de l'Indre  
Chantal DESEYNE, Sénatrice d'Eure et Loir  
Nicolas FORISSIER, Député de l'Indre  
Nadine BELLUROT, Sénatrice de l'Indre

Signataires Présidents de Département :

Marc FLEURET,  
Président du Département de l'Indre  
Marc GAUDET,  
Président du Département du Loiret  
Jacques FLEURY,  
Président du Département du Cher  
Philippe GOUET,  
Président du Département de Loir-et-Cher  
Christophe LE DORVEN,  
Président du Département d'Eure-et-Loir  
Jean-Gérard PAUMIER  
Président du Département d'Indre-et-Loire

Signataires Présidents d'agglomération, Métropoles, Maires :

Irène FELIX,  
Présidente de Bourges Plus  
Gil AVEROUS,  
Maire et Président de Châteauroux  
Métropole  
Serge GROUARD,  
Maire et Président d'Orléans-Métropole  
Jean-Pierre GORGES  
Maire et Président de Chartres Métropole  
Laurent BRILLARD  
Maire et Président de Vendôme-  
Territoires Vendômois  
Christophe DEGRUELLE,  
Président d'Agglopolys,  
Yann GALUT,  
Maire de Bourges  
Marc GRICOURT,  
Maire de Blois

◆◆◆◆◆

**Délibération n° 11/2022****Autorisation d'ester en justice**

Monsieur le Maire expose que la Préfecture d'Indre-et-Loire a accordé tacitement un permis de construire modificatif à la SAS Métamorphose, sur son projet de construction d'une unité de méthanisation au lieudit « le pas de mule » à Courçay.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à exercer toutes actions nécessaires en justice contre ce permis de construire modificatif enregistré sous le numéro PC 03708519D0001M01 afin de souligner une fois encore que cette assemblée est contre ce projet industriel au sein de notre campagne qui n'apportera que des nuisances à Reignac-sur-Indre.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

( 9 présents, 13 votants, 12 Pour et 1 Abstention Mme Chantal Chartier)

- **AUTORISE** le maire à intenter toutes actions en justice contre le permis de construire modificatif n° PC 03708519D0001M01 enregistré sur la commune de Courçay et à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 11/02/2022  
et de la publication le 11/02/2022*



**Questions diverses :**

Mme Pommé fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission gens du voyage intercommunautaire. Deux thématiques ont été abordées. La première sur « La connaissance de l'autre » : sur 67 communes interrogées sur l'envie de bénéficier d'un intervenant pour expliquer la façon de vivre des gens du voyage seules 10 communes ont répondu. Pour information les familles de gens du voyage souhaitent rester entre elles de plus en plus sans être dans un groupe pour éviter les tensions. Cette population a des savoirs faire et souhaite sortir des aides tel que le RSA – revenu de solidarité active -. La Communauté de Communes Loches Sud Touraine se propose à l'avenir d'aider les plus volontaires d'entre eux à créer leur auto entreprise. Madame Pommé souligne que même dans la presse les titres sont 9 fois sur 10 négatifs, elle propose de solliciter le correspondant d'un journal local pour aller sur le terrain des gens du voyage de notre commune et communiquer de façon positive. La deuxième thématique portait sur l'aménagement du territoire : elle informe le conseil municipal que les communes de Betz Le Château, Saint Senoch, Loché sur Indrois, Descartes, Loches et Villeloin Coulangé ont proposé des terrains pouvant parfois nécessiter une modification des documents d'urbanisme en cours.

Mr Verdonck s'est rendu à une réunion de travail à Loches pour lancer une réflexion et pallier aux difficultés de la restauration scolaire. Une alternative serait d'utiliser la cuisine centrale de Loches pour les restaurations scolaires de Loché, Azay, Dolus, Chambourg, Tauxigny et Reignac. L'Adjointe en charge du sujet sur Loches a présenté la cuisine centrale de Loches. Le matériel et les locaux appartiennent à la commune de Loches avec un chef de cuisine et trois aides de cuisine ainsi qu'un véhicule de livraison gérés par Set-Meal. Cette société serait capable de continuer son activité pour les écoles de Loches et de doubler la production pour servir les restaurants scolaires voisins en liaison froide. Set-Meal fait partie de Compas groupe.

Mme Beffara indique qu'il existe une possibilité d'embaucher un jeune en service civique. Ce poste serait en partie financé par l'Etat avec un temps de travail à partir de 24h/semaine et une rémunération minimale de 500€ pour le jeune. La municipalité suggère cette possibilité pour un poste axé principalement sur l'enfance. L'association Puzzle est reconnue interlocuteur dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale pour aider les collectivités à ce type de recrutement. L'idée serait de recruter pour la rentrée de septembre prochain pour les 6 à 9 mois à venir avec un tutorat assuré par un élu. Les élus donnent leur accord pour ce recrutement.

Elle indique également que Puzzle va accueillir des ateliers lors de la 15<sup>aine</sup> de la parentalité et que la commune va prêter les salles nécessaires en soutien à cette manifestation.

Mr le Maire annonce que l'Association des Parents d'Élèves, le Comité des Fêtes et Puzzle organise le carnaval samedi après-midi 2 avril à partir de 15h30.

Mr le Maire donne connaissance de l'invitation de la députée Mme Sophie Métadier, ce quatrième rendez-vous étant consacré aux associations.

Le repas de l'Age d'Or pourrait être reporté le 09 avril ou le 23 avril. Les conseillers présents préfèrent statuer dès ce jour pour la date du 23 avril.

Mme Anne Noyer du Baron, Maire de Courçay est invitée pour expliquer la procédure qu'a débuté sa municipalité contre le permis de construire et maintenant la modification dudit permis de construire, du projet d'usine de méthanisation. Elle rappelle que le permis de construire a été déposé lors de la municipalité précédente. Un recours a été réalisé contre ce premier permis par l'association AVCVC. Cette procédure est toujours en cours mais n'a toujours pas été audiencé. Depuis Monsieur Latour a proposé un permis modificatif pour cacher un peu plus l'implantation de l'entreprise dans la campagne. Ce permis modificatif a reçu une autorisation tacite car la Préfecture ne s'est pas prononcée dans le temps légalement imparti. L'affichage sur le terrain est maintenant effectif ce qui autorise dorénavant les recours. N'ayant pas déposé de procédure lors du permis de construire initial les communes de Courçay et Reignac ne seront certainement pas reconnues légitimes à lancer une procédure contre ce deuxième permis cependant cela pourrait par contre donner du poids au second recours qui sera déposé par l'association AVCVC cela pourrait influencer les financeurs. Monsieur Girault demande qu'elle est la position de la commune de Cigogne ? Madame la Maire dit qu'elle ne sait pas. Mr Hureau répond que ce maire a décidé de s'abstenir dès le départ du fait de sa position au sein du projet même. Madame la Maire précise que le recours n'est pas suspensif mais fige le délai du permis de construire et que si le tribunal devait valider le permis de construire alors un recours en appel sera déposé.

Le Maire présente l'association AORT - Association des Officiers de Réserve et réservistes de Touraine- qui propose de créer une manifestation le 25 juin ou 2 juillet sur Bléré Cigogne Reignac et Dolus avec 80 participants de l'association, les habitants locaux ne pouvant être que spectateurs.

Madame Chartier demande si la stèle de la démarcation sera inaugurée ? Monsieur Patrick Girault propose que le rond-point et son aménagement fassent l'objet d'une inauguration pour valoriser le travail effectué par les Apprentis d'Auteuil, une date pourrait être envisagée en avril.

Mme Beffara fait le point des documents d'urbanisme en cours sur notre commune.

La réunion sur la fibre a eu lieu et l'intervenant était très clair pour ceux qui s'interrogent malgré tout ou n'ont pas pu se rendre disponibles, il est conseillé d'aller sur le site [www.valde Loire fibre.fr](http://www.valde Loire fibre.fr) .

Mr Verdonck indique que les bâtiments de la commune vont bientôt bénéficier de la technologie de la fibre sous 3 mois environ.

Les travaux rue du Gue Romain n'avancent plus depuis plus d'une semaine, et on attend la pose de toutes les menuiseries pour pouvoir commencer les plâtres.

Mr Hureau se dit surpris du résultat de l'enquête où les reignacois sont très favorables à l'installation d'un Distributeur Automatique de Billets mais l'investissement est énorme. L'idée serait pourquoi pas d'en installer un dans un commerce.

Le Barock demande s'il est possible d'installer un panneau de direction indiquant WC Publics sur la Place du Bourg du Fau. Monsieur Girault, adjoint en charge de la voirie va s'en occuper.

Prochain conseil le 7 mars 2022 à 19h dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures trente minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 7 février 2022 comportant les délibérations :

**10/2022** – Vœux et motions (9.4) - **Appel à mobilisation des collectivités pour former 200 médecins supplémentaires en région Centre Val-de-Loire**

**11/2022** – Décision d'ester en justice (5.8) - **Autorisation d'ester en justice**

<b>Signature des membres présents</b>		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Valérie POMMÉ		
Olivier VERDONCK		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Philippe DRUET		
Éric GUILLAUME-TELL		A donné procuration à Loïc BABARY
Laurence MARCHAND HURAU		
Anne LE TIEC		A donné procuration à Olivier VERDONCK
Aurélien ROY		
Carole GIRAUD		A donné procuration à Valérie POMMÉ
Julien BOCHEREAU		A donné procuration à Patrick GIRAULT

